

Vie de l'Unité Pastorale de Braine-l'Alleud

Dimanche 18 octobre 2020 - Homélie de l'abbé Alain de Maere

L'évangile souligne avec raison que la question posée à Jésus quant à savoir s'il est permis oui ou non de payer l'impôt à l'empereur est un véritable piège. Ce piège s'explique par le contexte dans lequel elle est posée. Ce contexte c'est qu'au temps de Jésus, la Palestine est occupée par l'Empire romain. Ses habitants doivent donc payer un tribut à César, l'empereur de la puissance occupante. Cela représente une humiliation mais aussi une difficulté religieuse. En effet comment le peuple élu de Dieu peut-il payer un impôt à un empereur païen ?

Pour piéger plus facilement Jésus et pour que sa réponse tombe aussi rapidement qu'un fromage, les pharisiens et les partisans d'Hérode utilisent la méthode du renard vis-à-vis du corbeau telle que La fontaine nous la décrit dans sa célèbre fable : ils commencent par flatter Jésus pensant qu'une personne flattée est plus malléable et va dire ce qu'on voudrait qu'elle dise sans penser aux conséquences de sa réponse.

La façon dont ils formulent leur question est un piège en ce sens que quelle que soit la réponse que Jésus donnera, il sera possible de l'accuser. Si Jésus répond qu'il ne faut pas payer l'impôt à César, les pharisiens auront beau jeu de l'accuser de subversion auprès des autorités romaines. En revanche, si Jésus répond qu'il est permis de payer l'impôt à César, il pourra être accusé de n'être pas véritablement fidèle à Dieu, mais d'être complice d'un pouvoir païen.

Or Jésus sachant qu'il faut savoir garder la raison même quand quelqu'un nous flatte et nous dit ce que l'on veut entendre répond de façon « ironique et géniale » pour reprendre les mots du pape François à l'occasion de l'une de ses homélies. Loin d'être une pirouette qui lui permettrait juste d'éviter le piège tendu, la réponse du Christ éclaire la conduite et l'engagement du chrétien dans la société.



En intimant de rendre à l'empereur ce qui lui appartient, Jésus déclare que c'est un acte dû à l'autorité terrestre que le chrétien doit respecter. La foi ne désengage pas des réalités temporelles, sociales ou économiques. Au contraire. « Le chrétien est appelé à s'engager concrètement dans les réalités humaines et sociales sans opposer Dieu et César, ce qui serait une attitude fondamentaliste, mais en les éclairant avec la lumière qui vient de Dieu » développe le pape François.

Et pourtant, certains continuent d'interpréter ces paroles comme une opposition de *Dieu* et *César*, de l'Église et de l'État, brandissant régulièrement à tort et à travers la loi de séparation de l'Église et de l'État. Mais *séparation* n'est pas *divergence*. Comme le rappelait saint Jean Paul II la non-confessionnalité de l'État, qui est une non-immixtion du pouvoir civil dans la vie de l'Église et des différentes religions, comme dans la sphère du spirituel, permet que toutes les composantes de la société travaillent ensemble au service de tous et de la communauté nationale ».

Alors s'engager et participer de manière responsable à la construction de la société dans le but de la rendre plus juste et plus humaine, c'est, pour le croyant, rendre à *Dieu ce qui est à Dieu*, c'est-à-dire « s'ouvrir à sa volonté, lui consacrer notre vie et coopérer à son Royaume de miséricorde, d'amour et de paix ».